



Réseau de transport d'électricité

LES RESULTATS FINANCIERS 2010

MERCREDI 2 MARS 2011

DOSSIER DE PRESSE

CONTACTS PRESSE

Thierry Lartigau
01 41 02 16 78
06 23 67 83 93

Alexia Rièrè
01 41 02 15 69
06 60 54 22 17

POUR EN SAVOIR PLUS

www.rte-france.com

Réseau de Transport d'Électricité
1, terrasse Bellini
92 919 La Défense cedex

Sommaire

I.	De bons résultats 2010, dans un contexte économique et météorologique favorable	3
II.	Des investissements en croissance au bénéfice de la qualité de service	6
ANNEXE 1		
	Les principaux indicateurs financiers de RTE	9
ANNEXE 2		
	Le chiffre d'affaires 2010	10
ANNEXE 3		
	La structure des coûts 2010	11
ANNEXE 4		
	Impôts et taxes	12
ANNEXE 5		
	Le bilan financier à fin 2010	13
ANNEXE 6		
	Le bilan de la politique de sécurisation mécanique	14

I. De bons résultats 2010, dans un contexte économique et météorologique favorable

Un résultat net en progression

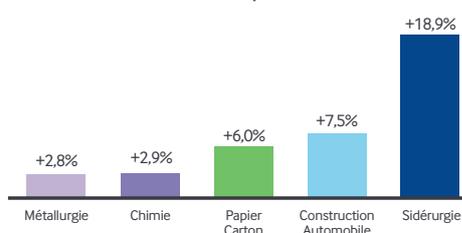
Le **résultat net** 2010 après impôt s'élève à 368 M€, en progression de 169 M€ par rapport au résultat net 2009⁽¹⁾, qui atteignait 199 M€ à périmètre équivalent.

Un chiffre d'affaires en hausse de 6%

En 2010, le **chiffre d'affaires** de RTE s'élève à 4 396 M€, en hausse de 6% par rapport à 2009. Cette progression est liée à l'augmentation de 5,5% de la consommation intérieure française d'électricité, qui a atteint 513,3 TWh en 2010, dépassant pour la 1^{ère} fois le seuil de 500 TWh.

Cet accroissement de la consommation est dû à une année 2010 plus froide⁽²⁾, à la croissance structurelle de la consommation d'électricité des ménages, ainsi qu'à une reprise de la consommation des industriels (+ 3,7% pour la grande industrie en 2010 par rapport à 2009)⁽³⁾.

Evolution de la consommation de la grande industrie sur le réseau de RTE par secteur (2010)



La **hausse du tarif d'accès au réseau** de 2,5% au 1^{er} août 2010 a également contribué à la progression du chiffre d'affaires de RTE.

(1) Le Tribunal de l'Union européenne a rendu le 15 décembre 2009 un arrêt annulant une décision de la Commission du 16 décembre 2003, relative à une aide présumée de l'État à EDF. L'État a reversé à EDF le 30 décembre 2009 la somme qu'EDF lui avait remboursé en 2004. Et EDF a reversé en 2010 à RTE le montant qui lui avait été affecté selon la clé de répartition arrêté par la CRE sans sa délibération du 26 février 2004. Sans cet effet conjoncturel favorable le résultat 2009 de RTE se serait élevé à 199 M€.

(2) Les vagues de froid successives de début et de fin d'année, avec des températures hivernales particulièrement rigoureuses ont généré des pointes historiques de consommation.

(3) La consommation d'électricité des PME-PMI augmente en 2010 de plus de 3%

Le bénéfice de la hausse de la consommation française en 2010 restitué à la collectivité grâce à la régulation tarifaire

Le chiffre d'affaires de RTE est structurellement tributaire des aléas liés au climat et au contexte économique. Mais, dans le cadre du nouveau mécanisme de régulation décidé en 2009 (tarif TURPE 3), l'effet (positif ou négatif) de ces facteurs exogènes est neutralisé, et seule la performance propre de RTE est conservée.

A cet effet, le « Compte de Régulation des Charges et Produits (CRCP) » enregistre sur chaque période tarifaire les écarts pouvant apparaître entre prévisions et réalisations sur certains postes jugés par la CRE « difficilement prévisibles ou difficilement maîtrisables », comme l'accroissement des consommations lié au climat ou au contexte économique. Ces écarts seront rattrapés dans une évolution tarifaire future. Ainsi, l'excédent de recettes perçu en 2010 au titre des conditions météorologiques sera restitué au consommateur dans l'évolution tarifaire des années suivantes.

Le Tarif d'Utilisation du Réseau Public de Transport (TURPE)

RTE est en situation de monopole régulé : ses recettes ne résultent pas d'un prix de marché mais d'un tarif. Ce tarif est établi de manière non discriminatoire afin de couvrir l'ensemble des coûts du gestionnaire de réseau de transport dans la mesure où ces coûts correspondent à ceux d'un gestionnaire de réseau efficace. Conformément à la loi du 10 février 2000, ce tarif, proposé par la Commission de Régulation de l'Energie et approuvé par le gouvernement, est calé pour couvrir tous les coûts de RTE, ainsi qu'une juste rémunération des capitaux engagés à travers les programmes d'investissement. Le tarif actuel (TURPE3) s'applique pour une période de 4 ans à partir du 1er août 2009. Il tient compte des investissements importants prévus sur la période.

Une rentabilité économique en progression

Sur la base des comptes sociaux de RTE établis en normes françaises⁽⁴⁾, la rentabilité économique⁽⁵⁾ brute est égale à 7,4 % en 2010 contre 5,6 % en 2009.

Elle se situe au delà de la rémunération des capitaux engagés prévue ex-ante à 7,25 % par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour les périodes tarifaires TURPE 2 et TURPE 3. L'écart entre la rentabilité économique accordée par la CRE (7,25 %) et la rentabilité réalisée (7,4 %) doit être analysée au regard des flux enregistrés au Compte de Régulation des Charges et Produits (CRCP), mécanisme de régulation du Tarif.

(4) Calcul réalisé sur cette base afin de rester cohérent avec les termes de calcul des tarifs TURPE 2 et TURPE 3 qui prennent uniquement pour référence la comptabilité de RTE en normes françaises.

(5) ROCE (Return On Capital Employed). En cohérence avec la vision du Régulateur, le résultat d'exploitation de l'année est divisé par l'actif économique (immobilisations corporelles et incorporelles + BFR – subventions d'investissement) du bilan au 1er janvier 2010

Des dépenses d'exploitation maîtrisées

Le prix et la qualité de l'électricité participent non seulement du bon fonctionnement de l'économie nationale mais aussi de l'attractivité de la France auprès des investisseurs étrangers. En ce sens, RTE a renforcé ces dernières années, et particulièrement à travers son projet industriel Performance Durable, une stratégie visant à maîtriser ses coûts et à créer de la valeur au bénéfice de la collectivité.

La Performance Durable de RTE s'est traduite notamment en 2010 par :

- Une diminution des **achats** liés à l'exploitation du système électrique de 64 M€ ;
- Des **dépenses opérationnelles** stables à 1331 M€, malgré l'accélération des dépenses de sécurisation mécanique ;
- Des **charges du personnel** en légère baisse (12M€), tout en maintenant un niveau élevé d'embauches (215 en 2010).

RTE a d'autre part mis en chantier en 2010 le développement de nouvelles activités visant à valoriser son patrimoine industriel et ses compétences. Certaines d'entre-elles devaient être concrétisées dès 2011.

Le projet industriel « Performance Durable »

L'ambition du projet industriel de RTE, lancé en 2010, se décline en quatre grands thèmes :

- Réaliser pleinement ses missions de service public dans une société qui évolue, c'est-à-dire s'adapter pour rendre encore plus performant le fonctionnement du réseau électrique.
- S'appuyer sur la dimension européenne pour valoriser son action et ses missions, contribuer à l'affirmation d'un « intérêt commun » des réseaux électriques européens et donner une nouvelle dimension à la réalisation de ses missions de service public.
- Entreprendre avec les hommes et adapter son potentiel humain, car les salariés, leur engagement et l'adaptation de leurs compétences sont au cœur du projet industriel.
- Préparer l'avenir du réseau électrique, en développant de nouvelles activités et en construisant le réseau et le système électrique de demain.

Pour réussir son projet industriel, RTE met en place une nouvelle dynamique à partir de trois leviers : la performance technique et économique, le développement de l'innovation et de la R&D, et l'ouverture vers l'externe.

Internalisation des activités d'appui du Système d'Information de RTE

La recherche de performance de RTE dans ce domaine passe en particulier par l'internalisation d'un certain nombre de fonctions du Système d'Information, indispensables à la bonne conduite du réseau de transport.

Engagée depuis 2008, l'action de réduction de 30% du nombre de prestataires du Système d'Information de RTE s'est notamment traduite par une réappropriation de certaines activités d'appui (expression de besoin, pilotage des productions, recettes, maîtrise du système), pour une plus grande maîtrise technique et financière. Elle a permis de réduire les dépenses de près de 4M€ entre 2009 et 2010, 68 recrutements ont été réalisés dans les entités en charge du système d'information et la qualité de l'exploitation s'est améliorée.

II. Des investissements en croissance au bénéfice de la qualité de service

Des investissements en hausse de 15%

En 2010, les **investissements** de RTE ont progressé de 15% pour atteindre 1 170 M€, en ligne avec l'enveloppe autorisée par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Ils intègrent notamment un montant de 140 M€ relatif à l'acquisition d'ouvrages électriques haute tension de la SNCF participant au réseau public de transport d'électricité.

Dans une perspective de long terme des besoins de l'économie française, des priorités énergétiques du pays et de rentabilité pour la collectivité, cette augmentation des investissements permettra à RTE de relever d'importants défis relatifs au développement et au renouvellement de son réseau :

- Prendre en compte la croissance de la consommation (de +5% à +20% d'ici 2020 selon les scénarios) ;
- contribuer à l'intégration du marché électrique européen par le renforcement des capacités d'interconnexion ;
- renforcer l'alimentation électrique des zones où des fragilités existent (Bretagne et PACA) ;
- favoriser l'accueil des nouveaux moyens de production (en réponse à l'essor des énergies renouvelables et au développement de nouvelles unités, EPR – Réacteur Pressurisé Européen – et cycles combinés gaz), avec la réalisation dans les meilleurs délais de leur raccordement et des renforcements nécessaires du réseau amont ;
- traiter progressivement les infrastructures du réseau à renouveler ou à réhabiliter.

Objectifs du Grenelle de l'environnement

A la suite du Grenelle de l'environnement et pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de l'Union européenne visant à intégrer 20% d'énergies renouvelables dans la consommation, le Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo en juin 2009 a fixé pour la France d'atteindre 19 000 MW de puissance éolienne terrestre en 2020.

Durant l'année, RTE a mis ainsi en service 656 km de circuits électriques, dont 17% en souterrain pour les lignes à très haute tension à 225 000 volts et 44% en souterrain pour les lignes à haute tension (63 000 et 90 000 volts). RTE a aussi raccordé 20 postes de transformation au réseau de transport.

RTE cherche également à diversifier ses sources de financement pour réduire le coût de ses investissements pour la collectivité. La Commission européenne, dans le cadre du Programme Européen Énergétique pour la Relance Économique (EEPR), a attribué à RTE et son homologue espagnol REE (Red Eléctrica de España) une **subvention** de 225M€ pour réaliser la liaison transfrontalière France-Espagne.

Dans le cadre de l'accord de financement conclu avec la BEI (Banque Européenne d'Investissements) pour un montant de 400 M€ le 29 janvier 2009, RTE a procédé le 22 octobre 2010 à un tirage de 100 M€ sur sa ligne de crédit.

Des achats responsables

RTE travaille depuis de nombreuses années à l'amélioration constante des relations avec ses fournisseurs en prenant mieux en compte les aspects environnementaux dans la gestion et le suivi de la performance. RTE a réaffirmé récemment dans son projet d'entreprise «Performance Durable», comme à travers sa Politique Achat, sa volonté de développer des relations équilibrées avec ses fournisseurs. La charte fournisseurs de RTE témoigne des principes auxquels l'entreprise est attachée dans l'accomplissement de sa mission de service public et, plus particulièrement, dans la conduite de ses achats. Elle exprime ses engagements et ses attentes vis-à-vis des fournisseurs. Elle porte en outre les enjeux de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement, et appelle l'innovation et la performance des entreprises pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Le respect des équilibres financiers

Malgré la croissance des investissements, la **dette financière nette** de RTE s'établit au 31 décembre 2010 à 6 331 M€, en léger retrait (-24M€) par rapport à 2009⁽⁶⁾.

Le **ratio dette financière nette sur capitaux propres (gearing)** est également stable à 1,36 fin 2010 (contre 1,37 fin 2009). Un dividende de 340 M€ a été versé à l'actionnaire en 2010.

Les achats et fournisseurs de RTE en 2010

En 2010, RTE a réalisé 1 590 M€ HT d'achats⁽⁶⁾.

Le tableau ci dessous donne une estimation, du point de vue de l'implantation des sites de fabrication, de la répartition⁽⁷⁾ des montants commandés par RTE, entre France, Europe et Monde pour les segments : matériels, études et travaux.

SEGMENT / RÉPARTITION	PART FRANCE	PART EUROPE (hors France)	PART MONDE
Matériels de réseaux	53%	46%	1%
Etudes réseaux	90%	10%	–
Travaux réseaux	85%	15%	–

En juin 2010, RTE a procédé à un **emprunt obligataire** de 750 M€ portant intérêt au taux de 3,875% et d'une maturité de 12 ans. Cette émission était destinée à refinancer sur le marché un montant équivalent de la dette apportée par EDF à l'entreprise au moment de sa création⁽⁸⁾.

Le 14 décembre 2010, **Standard & Poors** a confirmé la notation déjà attribuée à RTE : « A+ perspective stable ».

(6) Données provisoires, hors pertes et services assurant la sûreté du système électrique.

(7) pour les entreprises d'études et de travaux filiales de groupes étrangers (Allemagne, Espagne, Italie), c'est la localisation de la maison mère qui est prise en compte.

(8) Soit 6 726 M€ de dette financière brute minorée de 395 M€ de trésorerie et d'actifs financiers court terme.

(9) En octobre 2010, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a consenti à RTE un prêt de 100 M€, au taux EURIBOR 3 mois + 0,1% et destiné à soutenir le développement du réseau public de transport d'électricité.

Une qualité de service en constante amélioration

En 2010, RTE a poursuivi la **politique de sécurisation mécanique** du réseau de transport (dépenses de 176 M€, en progression de 42 M€ par rapport à 2009) au service de la sécurité d'alimentation du pays en cas d'aléas climatiques majeurs.

Grâce aux efforts déployés, particulièrement en lien avec l'accélération du programme d'investissements, RTE poursuit l'amélioration de la fiabilité de son réseau de transport électrique. En 2010, la qualité de l'électricité sur le réseau de RTE a atteint l'un de ses meilleurs niveaux. RTE confirme ainsi sa place parmi les Gestionnaires de Réseau de Transport européens assurant la meilleure qualité de service.

Le nombre total de coupures sur l'année a été particulièrement bas, hors événements exceptionnels, en **réduction de plus d'un tiers par rapport à la moyenne des 10 années précédentes**.

Si l'on exclut les 2 événements exceptionnels qui ont marqué l'année 2010, la tempête Xynthia de février et les inondations dans le Var en juin, le temps de coupure équivalent est en forte amélioration par rapport à 2009 et égal à 2min 53s⁽¹⁰⁾.

La sécurisation mécanique du réseau de RTE pour faire face aux tempêtes

Suite aux tempêtes de 1999, le ministre chargé de l'énergie a demandé le 15 janvier 2002 à RTE de mener sur quinze ans, soit d'ici à 2017, un programme de sécurisation qui prévoit de renforcer les infrastructures du réseau de RTE pour rétablir l'alimentation sous 5 jours en cas de nouvel événement climatique avec des vents supérieurs à ceux de 1999. Ce programme consiste notamment à revoir le dimensionnement de 45 000 km de lignes électriques (renforcement de pylônes et des fondations), à installer des pylônes spéciaux « anti-cascade » pour éviter l'effet « château de cartes » (risque d'effondrement par effet d'entraînement), à élargir les tranchées forestières pour éviter les chutes d'arbres sur les lignes concernées.

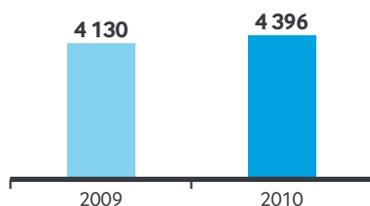
(10) En incluant la tempête Xynthia en février et les inondations du Var en juin, le temps de coupure équivalent s'élève à 4min 48s.

ANNEXE 1

Les principaux indicateurs financiers de RTE

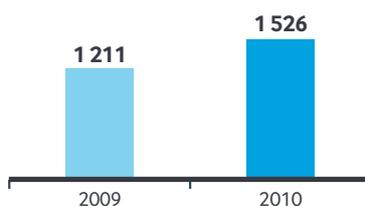
Chiffre d'affaires

(en millions d'Euros)



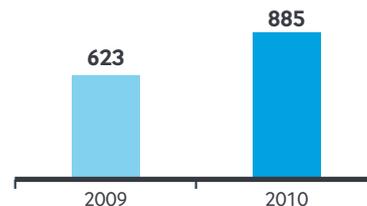
EBITDA

(en millions d'Euros)



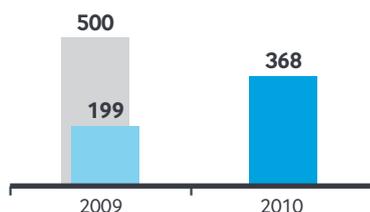
Résultat d'exploitation

(en millions d'Euros)



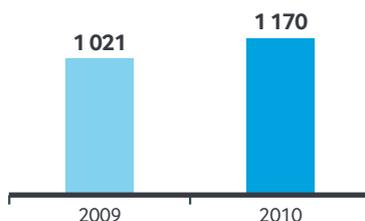
Résultat net*

(en millions d'Euros)



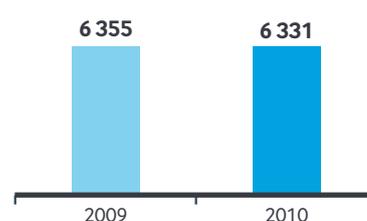
Investissements

(en millions d'Euros)



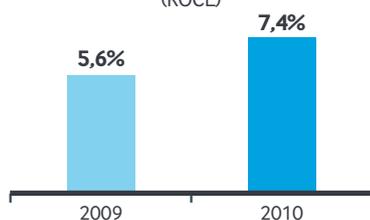
Dettes nettes

(en millions d'Euros)



Rentabilité économique

(ROCE)



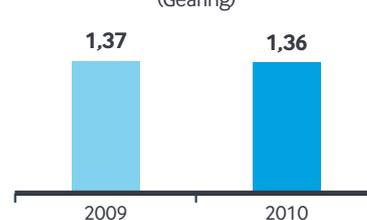
Rentabilité financière*

(ROE)



Dettes financières / Capitaux propres

(Gearing)

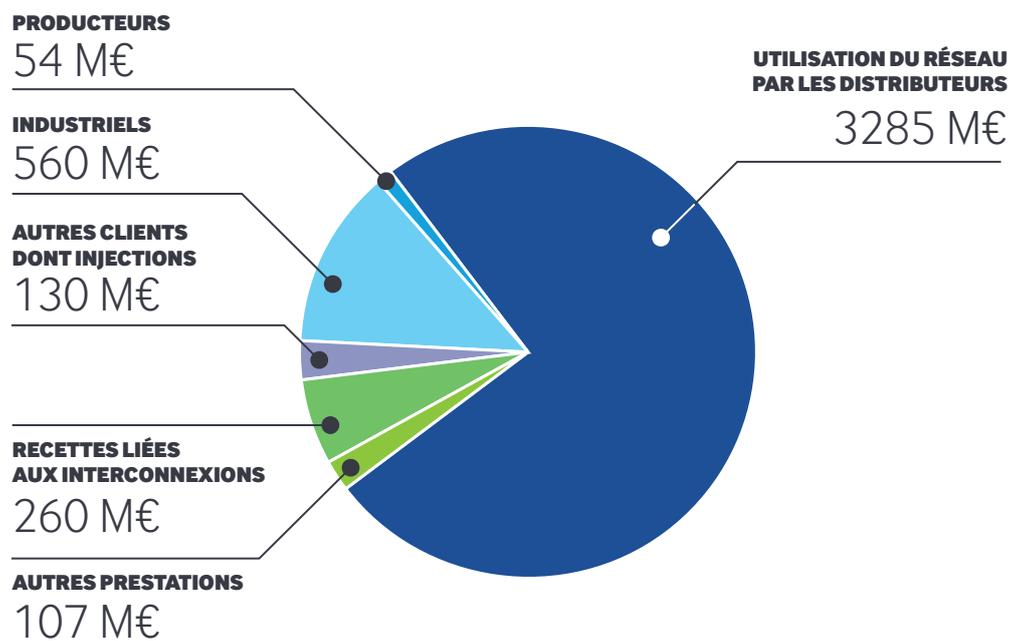


(*) Le résultat net et la rentabilité financière sont présentés bruts (en gris) et retraités de l'impact de la décision du tribunal de l'Union européenne (en bleu)

ANNEXE 2

Le chiffre d'affaires 2010

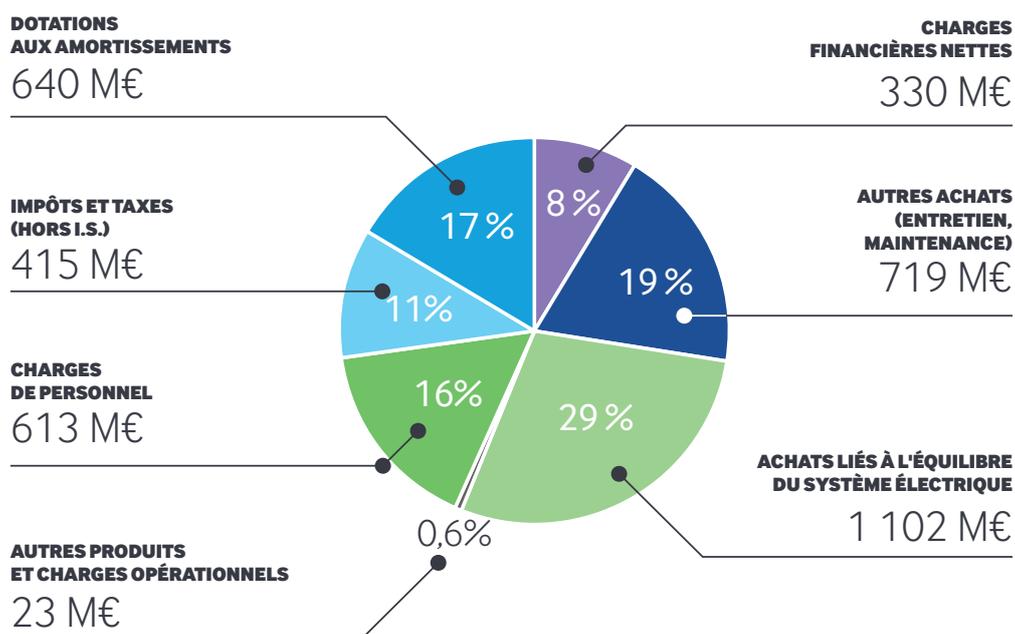
Chiffre d'affaires 2010



ANNEXE 3

La structure des coûts 2010

Structure des coûts 2010



ANNEXE 4

Impôts et taxes

DONNÉES (EN K€)	2008	2009	2010
Taxe sur les Pylônes	189 317	197 398	211 407
Taxe Foncière	20 361	21 753	22 777
Taxe Professionnelle + CCI	157 333	166 609	
CFE + CCI			35 344
CVAE			38 556
IFER			87 621
TOTAL	367 011	385 760	395 704

CCI : Frais des Chambres de Commerce et d'Industrie
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
IFER : Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseaux

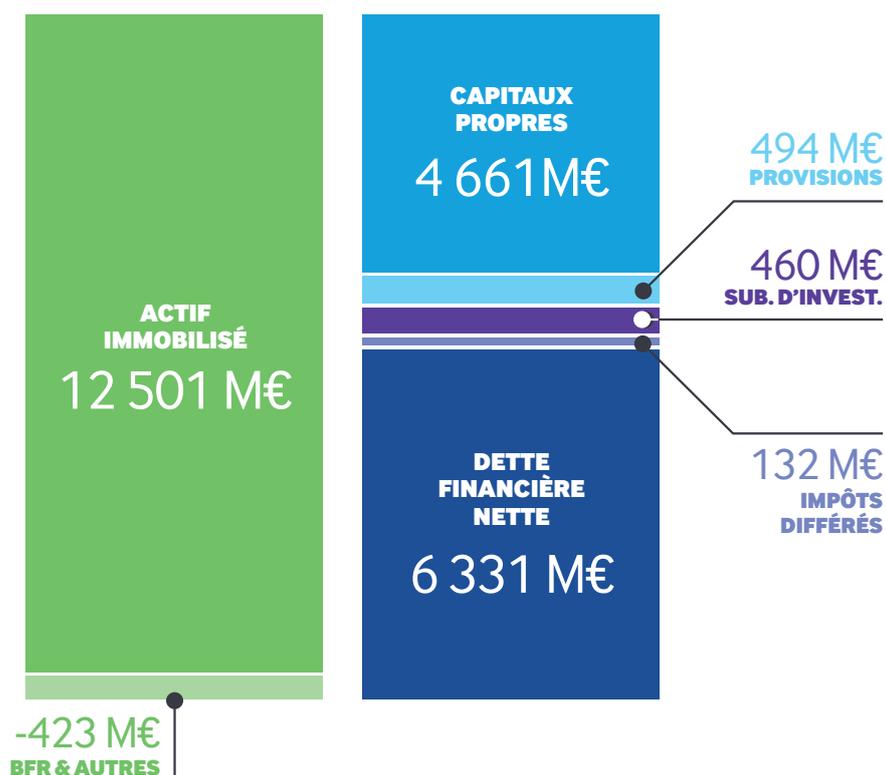
La Loi de Finances pour 2010 a mis en œuvre la suppression de la taxe professionnelle. Corrélativement, ce texte a institué une contribution économique territoriale (CET) composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), calculée en fonction de la valeur ajoutée produite. Au surplus, il a été également institué une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), dans le cas de la société RTE, ce sont les transformateurs électriques qui font l'objet de cette imposition.

En effet, dès l'annonce de la réforme de la taxe professionnelle, Dominique Maillard, Président du Directoire de RTE, a souhaité attirer l'attention du Ministre de l'Economie, Madame Lagarde, sur

l'importance de préserver les recettes fiscales des collectivités territoriales, et notamment des communes, au titre des ouvrages électriques de RTE. RTE a ainsi été moteur dans la création de l'IFER sur les transformateurs électriques afin que, dans la continuité de la taxe professionnelle, les communes sur lesquelles sont situées les postes de transformation de RTE continuent de percevoir des recettes fiscales au titre de ces ouvrages.

L'élaboration de l'IFER sur les transformateurs a donc neutralisé l'effet de la réforme de la taxe professionnelle pour RTE. La contribution de RTE en matière de fiscalité directe locale est, par conséquent, relativement stable (+2,57% entre 2009 et 2010).

Bilan financier à fin 2010



Le bilan de la politique de sécurisation mécanique

Suite aux tempêtes de 1999, le ministre chargé de l'énergie a demandé le 15 janvier 2002 à RTE de mener sur quinze ans, soit d'ici à 2017, un programme de sécurisation visant à rétablir l'alimentation sous 5 jours en cas de nouvel événement climatique. Ce délai est nécessaire pour revoir le dimensionnement de 45 000 km de lignes.

Les travaux de sécurisation déjà réalisés depuis 2002 ont prouvé leur efficacité lors de la tempête Xynthia : les 24 ouvrages aériens touchés ont été remis en service très rapidement.

Sur l'ensemble du programme prévu pour un coût total de 2,4 Mds €, RTE a déjà engagé 50% des dépenses.

RTE a réalisé l'essentiel des renforcements du réseau qui permettent de maîtriser les deux risques les plus importants constatés lors de la tempête ayant touché la France fin 1999 :

1. Risques liés à des chutes d'arbres sur les lignes : aujourd'hui, 98 % des tranchées forestières ont été élargies aux dimensions d'origine.

2. Le programme de renforcement de certains pylônes et de certaines fondations est terminé. L'insertion de pylônes anti-cascade, permettant d'éviter l'« effet château de carte » (risque d'effondrement par effet d'entraînement) devrait être achevée en 2013. Les lignes essentielles pour la sûreté de fonctionnement (priorité 1) ont été traitées à plus de 97 %.

Les mesures de renforcement mécanique prévues d'ici fin 2017 sont réalisées par niveau de priorité décroissant :

1. Plus de la moitié des lignes 400 kV identifiées comme nécessaires à la sûreté de fonctionnement du système électrique ont été complètement sécurisées pour un achèvement des travaux en 2017 ;

2. Plus de la moitié des lignes surplombant des zones habitées ou des voies de communication importantes ont été sécurisées.



Dossier imprimé sur papier Oxygen Pure Silk 100 % Recycled

Réseau de Transport d'Électricité
1, terrasse Bellini
92919 La Défense cedex
www.rte-france.com